

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 31 janvier 2014 à 18h30, à la salle communale d'Altenstadt.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 24 janvier 2014.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HIEBEL Gilbert, HABERMACHER Nicole, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, SCHWARTZ Norbert, SCHWEINBERG Nadine, MIKAIL Izzat (a quitté la salle et n'a pas participé au vote des points 3 à 7), WENDLING Anne-Marie, PERRIN Ambroise, WECKER Elisabeth, KANY Nicolas, FISCHER Weronika, KELLER Martial, KELLER Hervé, CAN Veysel, FISCHER Etienne, HUCK Jean-Claude, WENNER Sylvie, BERTRAND Pierre, BRUNNER Marguerite, SCHWEINBERG Dominique, MEYER Claude, KANY Roland

Étaient excusés (avec procuration de vote) : M. et Mmes

BODOT Didier qui a donné procuration à Mme WENDLING Anne-Marie
KLIEWER Annette qui a donné procuration à M. PIQUARD Jean-Louis
PFEFFER Denise qui a donné procuration à Mme BRUNNER Marguerite

Était excusé : M.

IFFRIG Bertrand

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

Mme Nicole HABERMARCHER, Adjointe au Maire, est désignée comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 06/02/2014 et publiées par affichage le 06/02/2014.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (Les points 15. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION SECOURISTES CROIX BLANCHE, 16. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD et 19. AVENANT AU CONTRAT "PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ÉLUS" sont rajoutés à l'ordre du jour.)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2013
2. LANCEMENT D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE / LOTISSEMENT GUMBERLE
3. ENGAGEMENT DE COMMERCIALISATION ET FIXATION DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS À BÂTIR / 1ÈRE TRANCHE LOTISSEMENT GUMBERLE
4. LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT GUMBERLE
5. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / CONSORTS COLOMBO
6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / CONSORTS MULLER (réserve foncière)
7. ACQUISITION DE PARCELLES / DANTES – GRECZKO
8. PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT / TERRAIN RUE SAINT ETIENNE
9. VENTE D'UN TERRAIN / EPOUX WESTERMEYER (Rue Saint Etienne)
10. SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE (ÉCHANGE FOYER CULTUREL / RUE DE LA MESSAGERIE)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

11. RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION RELATIVE AU CAPTAGE D'UNE SOURCE ET AU PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU EN FORÊT COMMUNALE / COMMUNE DE CLIMBACH
12. DECISION AVANT VOTE DU BUDGET 2014
13. PARTICIPATION SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SDEA
14. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE
15. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION SECOURISTES CROIX BLANCHE
16. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD
17. AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT
18. AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES
19. AVENANT AU CONTRAT "PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ÉLUS"
20. ATTRIBUTION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE
21. DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE ET FIXANT LES MODALITES DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE
22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
23. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS
24. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
25. RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE (ENTRE 4 000 ET 90 000 EUROS HT)
26. BILAN DES CONVENTIONS
27. RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

*****Séance publique*****

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2013

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 15 janvier 2014.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu avec dix sept voix pour et trois voix contre (MM. P. BERTRAND, D. SCHWEINBERG et par procuration Mme D. PFEFFER).

2. LANCEMENT D'UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE / LOTISSEMENT GUMBERLE

Vu les délibérations des 22 février 2013 points 11.1 ; 11.2 et 11. 3,

Vu l'estimation de France Domaine fixant la valeur vénale des terrains concernés,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'évolution du projet de création du lotissement communal d'urbanisation dit "le Gumberle".

Ce projet d'urbanisation destinée à l'habitat porte sur un ensemble de terrains situés entre un secteur d'habitat individuel (au nord, rue du Soleil) et une zone de commerces (au sud, Allée des Peupliers), classés en zones 1AU2 et UJ, totalisant une superficie de 21 843 m². La zone UB2, au sud, est déjà viabilisée, elle constituera l'axe d'entrée du futur lotissement. Le site bénéficie d'une très bonne accessibilité, avec à moins de 300m, le centre du village, les écoles, les commerces et un arrêt de bus.

Il a été décidé depuis 2011 l'acquisition à l'amiable d'une quinzaine de terrains représentant la quasi totalité des parcelles nécessaires à la réalisation de la première tranche du lotissement.

Un plan des immeubles concernés est annexé à la délibération.

Pour rendre possible la réalisation de ce projet de lotissement, une maîtrise foncière complète du périmètre est indispensable.

Toutefois, les acquisitions de 4 terrains inscrits au nom de personnes décédées restent encore en instance, en raison de difficultés à régler leurs successions. Bien que la Ville a mandaté un généalogiste en vue de retrouver les héritiers et que la majeure partie d'entre eux a pu être contactée, les successions demeurent encore à ce jour non régularisées.

Une estimation de la direction des services fiscaux - France Domaine, a été demandée, en établissant une valeur vénale des biens à la somme de € 1.000,00 l'are pour les parcelles en zones UJ et 1AU2. En cas de DUP, une indemnité de emploi sera attribuée en sus.

Considérant que les héritiers connus ont tous accepté la vente des terrains,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une procédure d'expropriation par la déclaration d'utilité publique pour l'acquisition de ces biens.

Un dossier comprenant les pièces exigées par l'article R 11-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique précise les caractéristiques principales de l'opération d'aménagement projetée ainsi que les biens concernés. Ces pièces se composent d'une notice explicative justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération ; d'un plan de situation ; du périmètre délimitant les immeubles à exproprier ; de l'estimation sommaire des acquisitions à réaliser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (M. P. BERTRAND, Mme M. BRUNNER, M. D. SCHWEINBERG, M. C. MEYER, M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER)

1° d'acquérir au besoin par voie d'expropriation les terrains nécessaires au projet décrit ci-dessus et demande que ce projet soit déclaré d'utilité publique. La procédure de déclaration d'utilité publique pour permettre l'acquisition par voie d'expropriation conformément au Code de l'Expropriation concerne des terrains situés à Altenstadt et portant la désignation cadastrale suivante :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Section	N°	Lieudit	Superficie / ares	Propriétaires inscrits au livre foncier
7F	275	Village	3,62	Succession Martin MONNE et Elisabeth DRAPP
7F	276	Village	26,28	Succession Martin MONNE et Elisabeth DRAPP
7F	284	Village	9,35	Succession Martin MONNE et Elisabeth DRAPP
7F	277	Village	10,85	Succession Epoux Victor WEISS et Paulette SPECHT

2° de demander la prescription par le préfet des enquêtes d'utilité publique et parcellaire nécessaires.

3° de donner mandat à M. le Maire pour mener la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment de présenter aux propriétaires les offres de la Ville conformément à l'estimation réalisée par France Domaine et de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

3. ENGAGEMENT DE COMMERCIALISATION ET FIXATION DES PRIX DE VENTE DES TERRAINS À BÂTIR / 1ÈRE TRANCHE LOTISSEMENT GUMBERLE

Vu la délibération du 27 février 2009 relative à l'urbanisation du lieu dit Gumberle à Altenstadt,
Vu la délibération du 9 avril 2010 concernant la création du budget annexe concernant le lotissement Gumberle à Altenstadt,

Vu le projet de création de la première tranche du lotissement Gumberle projetant d'accueillir environ **22** lots, pour la construction de logements, avec un juste équilibre entre logements individuels et collectifs, sur une assiette foncière de 150,49 ares,

Vu le permis d'aménager déposé en date du 11 décembre 2013,

Vu le coût estimatif de réalisation des travaux du lotissement d'un montant de € 1.615.000,00,

Vu le projet de règlement de commercialisation et des conditions générales de vente (les projets du règlement de lotissement et de la déclaration de candidature sont consultables au secrétariat général,

Considérant qu'à ce stade du projet, il y a lieu de procéder à l'engagement de la commercialisation des lots relevant de la 1ère tranche du lotissement Gumberle,

Considérant qu'à cet effet il incombe de fixer en amont le mode opératoire permettant l'enclenchement du processus de cession,

Considérant que pour garantir cet objectif, le Conseil Municipal est appelé à statuer sur les règles encadrant la commercialisation des lots,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et six abstentions (M. P. BERTRAND, Mme M. BRUNNER, M. D. SCHWEINBERG, M. C. MEYER, M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER)

1° d'approuver les principes généraux définis pour le lancement de la commercialisation des lots de la 1ère tranche du lotissement Gumberle.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

2° l'ouverture à la vente de 22 terrains viabilisés destinés à l'accueil de maisons individuelles allant de 4,19 ares à 8,86 ares et d'immeubles collectifs, l'ensemble représentant une surface cessible de 15 049 m² et développant une surface de plancher de 4 900 m². Il est précisé que la commercialisation débutera en fonction du calendrier prévisionnel.

3° de fixer le prix de cession à € 11.500,00 HT l'are pour les terrains de construction et de € 4.000,00 HT l'are pour les jardins, auquel il sera appliqué le régime de la TVA adéquat.

4° d'autoriser M. le Maire à engager toute démarche et signer tout document conservatoire tendant à la commercialisation des lots de construction de la 1ère tranche du lotissement.

5° de souligner qu'en tout état de cause, les décisions ultérieures de cession aux différents attributaires relèveront, au fur et à mesure des demandes de réservation, de la compétence du Conseil Municipal.

M. A. PERRIN suggère de prévoir des dispositions pour éviter le cloisonnement des lots par des clôtures.

4. LANCEMENT DES CONSULTATIONS DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT GUMBERLE

Considérant que le projet de création d'un lotissement au lieudit Gumberle implique la réalisation de travaux d'aménagement,

Considérant que le montant estimé des travaux d'aménagement s'élève à 1 615 000 euros HT selon les dernières estimations établies par le service technique,

Considérant que le montant estimé des travaux d'aménagement du lotissement a été arrêté en prenant en compte les travaux de :

- voirie et aménagement paysager
- éclairage public
- assainissement
- bassin de rétention
- alimentation en eau potable
- réseaux secs

Considérant que, sur la base du montant estimé des travaux, le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'oeuvre s'élève à 115 000 euros HT,

Considérant que la mission de maîtrise d'oeuvre relative aux travaux d'aménagement du lotissement Gumberle sera une mission complète comprenant les éléments normalisés définis à l'annexe III de l'arrêté du 21 décembre 1993.

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt et une voix pour et six abstentions (M. P. BERTRAND, Mme M. BRUNNER, M. D. SCHWEINBERG, M. C. MEYER, M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

- de lancer les consultations de maîtrise d'oeuvre conformément au code des marchés publics,
- de conclure le marché de maîtrise d'oeuvre avec le candidat déclaré attributaire à l'issue de la consultation selon les critères arrêtés dans le règlement de la consultation
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / CONSORTS COLOMBO

Vu les engagements pour vendre datés et signés par :

- Mademoiselle Sarah COLOMBO, demeurant à 67160 Wissembourg, 1, Rue de Rosheim,
 - Madame Edith COLOMBO, demeurant à 67160 Wissembourg, 1, Rue de Rosheim,
 - Mademoiselle Marion COLOMBO, demeurant à 67240 Bischwiller, 28, Rue du Vire,
 - Madame Huguette KNAUB née COLOMBO, demeurant à 67160 Weiler, 81B, Rue de la Vallée,
 - Monsieur et Madame René COLOMBO - Annette HOSSANN, demeurant à 67160 Weiler, 81A, Rue de la Vallée,
 - Monsieur Jean-Luc COLOMBO, demeurant à 67160 Wissembourg, 35E, Route de Weiler,
- Considérant que la parcelle cadastrée sous Section 31 n° 267/232, située en zone N du PLUi, est grevée de l'emplacement réservé n° 200 consistant en l'extension du cimetière de Weiler, Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir la parcelle appartenant aux consorts COLOMBO, sise à Wissembourg, dans les conditions suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie / are	Prix / are	Prix total
31	267/232	Rue de la Vallée	10,75	€ 50,00	€ 537,50 (Cinq cent trente sept euros cinquante cents)

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. La première Adjointe, est désignée en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

6. ACQUISITION D'UNE PARCELLE / CONSORTS MULLER (réserve foncière)

Vu les engagements pour vendre datés et signés par :

- Monsieur Patrick MULLER, demeurant à 67160 Altenstadt, 13, Rue du Berger,
- Madame Marie-Paule LORENTZ, demeurant à 67510 Climbach, 12, Rue des Eglises,
- Monsieur Jean-Jacques MULLER, demeurant à 67160 Wissembourg, 38, Route de Weiler,
- Madame Rose SCHOENENBERGER - MULLER, demeurant à 67160 Altenstadt, 13, Rue du Berger,

Considérant que la parcelle cadastrée sous Section 7G n° 1104/217 est située en zone N du PLUi en vigueur,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir la parcelle appartenant aux consorts MULLER, sise à Altenstadt dans les conditions suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie / are	Prix / are	Prix total
7G	1104/217	Haaracker	6,55	€ 50,00	€ 327,50 (Trois cent vingt sept euros cinquante cents)

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. La première Adjointe, est désignée en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

7. ACQUISITION DE PARCELLES / DANTES - GRECZKO

Vu l'engagement pour vendre daté et signé par :

- Monsieur et Madame Maurice DANTES, demeurant à 67160 Wissembourg, 41, Rue du Château d'Eau,
- Monsieur et Madame Alessandro GRECZKO, demeurant à 67160 Wissembourg, 43, Rue du Château d'Eau,

Vu le plan,

Considérant qu'en raison de la création d'une zone de retournement dans la Rue du Château d'Eau,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

1°) d'acquérir les parcelles appartenant aux époux DANTES et GRECZKO, dans les conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Section	Numéro	Lieudit	Superficie / are	Propriétaires	Prix
18	(4)/76	Muehlberg	0,58	Michèle BENDER épouse DANTES (1/4) Maurice DANTES (1/4) Epoux Alessandro GRECZKO (1/2)	Euro symbolique
18	(2)/76	Muehlberg	0,50	Michèle BENDER épouse DANTES (1/2) Maurice DANTES (1/2)	Euro symbolique

2°) de classer ces parcelles dans le domaine public.

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. La première Adjointe, est désignée en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

8. PROCÉDURE DE DÉSAFFECTATION ET DE DÉCLASSEMENT / TERRAIN RUE SAINT ETIENNE

M. le Maire expose que la commune est propriétaire d'un bâtiment et de son jardin sis à Wissembourg, 6, Rue Saint Etienne.

Ces biens se situent sur la parcelle cadastrée sous Section 28 n° 49 - 6 Rue Saint Etienne avec 5,57 ares.

Le bâtiment a notamment accueilli, pendant de nombreuses années, l'enseignant de l'école agricole et la bibliothèque municipale. Cette parcelle appartient donc au domaine public de la commune puisqu'elle a été affectée à un service public.

Aujourd'hui, ce bâtiment est occupé par des associations et n'est plus affecté à un service public.

Afin de permettre la mise en vente d'une partie du jardin, il est nécessaire de prononcer la désaffectation du service public et de déclasser la parcelle du domaine public communal.

Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra faire l'objet d'une vente.

Vu l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la situation de l'immeuble sis à Wissembourg, 6, Rue Saint Etienne cadastré sous Section 28 n° 49, qui n'est plus affecté à un service public,

Vu le projet de cession d'une partie du jardin de ce terrain d'une superficie de 1,37 ares au profit des propriétaires voisins,

Vu le courrier de l'UEPAL du 26 novembre 2013 confirmant que le terrain cadastré sous Section 28 n° 49 ne fait pas partie des presbytères protestants,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de constater la désaffectation du domaine public de la parcelle cadastrée sous Section 28 n° 49,
- d'approuver le déclassement de cette parcelle du domaine public communal pour la faire entrer dans le domaine privé communal,
- d'autoriser M. le Maire à engager la procédure de désaffectation et de déclassement de cette parcelle et à signer tous les documents nécessaires à son accomplissement.

9. VENTE D'UN TERRAIN / EPOUX WESTERMEYER (Rue Saint Etienne)

Vu l'engagement pour vendre daté et signé par Monsieur et Madame Hubert WESTERMEYER, demeurant à 67160 Wissembourg, 2, Rue de Rosheim,

Vu l'avis de France Domaine,

Vu le plan,

Considérant que les époux WESTERMEYER projettent de rénover le bâtiment leur appartenant situé à Wissembourg, 4, Rue Saint Etienne,

Considérant que pour ce faire ils souhaitent élargir leur propriété en acquérant une partie du terrain voisin appartenant à la Ville situé à Wissembourg, 6, Rue Saint Etienne,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la vente aux époux WESTERMEYER ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, une partie du terrain issu du domaine privé communal, dans les conditions suivantes :

Section	N°	Lieudit	Superficie / are	Prix à l'are	Prix total
28	49	Rue Saint Etienne	1,37	€ 14.000,00	€ 19.180,00

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte notarié.

M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Conditions particulières :

- 1) La vente sera réalisée après obtention du permis de construire avec l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France
- 2) En cas de non réalisation dans un délai de deux ans à compter de l'obtention du permis de construire, la Ville pourra prononcer la résolution de la vente.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

10. SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE (ÉCHANGE FOYER CULTUREL / RUE DE LA MESSAGERIE)

Vu la délibération du 25 juin 2012 relative à l'échange entre la Ville et le foyer culturel turc concernant le bâtiment sis Rue des Messageries,
Considérant que les parcelles échangées sont grevées au livre foncier de servitudes de passage n'ayant plus lieu d'être, en raison de la reconfiguration des parcelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents (M. V. CAN ne participe pas au vote) la suppression au livre foncier des servitudes de passage grevant les parcelles comme suit :

Fonds dominant	Fonds servant	Type de servitude
Section 15 n° 212/98 et 213/98	Section 15 n° 209/98 ; 210/98 ; 211/98	servitude de passage
Section 15 n° 209/98 ; 210/98 ; 211/98	Section 15 n° 212/98 et 213/98	servitude de passage

M. le Maire est autorisé à signer l'acte comportant suppression desdites servitudes et tous les documents afférents à ce dossier.

11. RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION RELATIVE AU CAPTAGE D'UNE SOURCE ET AU PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU EN FORÊT COMMUNALE / COMMUNE DE CLIMBACH

Vu la concession de captage d'une source en parcelle 87 série 2, ban communal de Wissembourg, du 30 novembre 2004 arrivée à échéance le 31 décembre 2013, conclue entre la Ville de Wissembourg et la commune de Climbach,
Vu le courrier de l'ONF du 22 janvier 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- le renouvellement de la concession susmentionnée au profit de la commune de Climbach et dans les mêmes conditions que celles figurant dans l'ancien contrat de concession. Elle est accordée pour une nouvelle période de 9 ans, à compter du 1er janvier 2014 et ceci jusqu'au 31 décembre 2023.
Pour marquer la précarité de la concession, le concessionnaire versera d'avance, au courant du mois de janvier chaque année une redevance de € 8,00.
- et d'autoriser M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer le contrat de concession et tous les documents y afférents. La rédaction de l'acte sera confiée à l'ONF et les frais de dossier seront à la charge du concessionnaire.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

12. DECISION AVANT VOTE DU BUDGET 2014

L'article L1612-1 du code général des collectivités prévoit :

"Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".

BUDGET VILLE

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 3 215 000 €
(hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (M. P. BERTRAND, Mme M. BRUNNER, M. D. SCHWEINBERG, M. C. MEYER, M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER) de faire application de cet article à hauteur de 800 000 € (<25% X 3 215 000 €) dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement concernées :

BATIMENTS

Travaux Mairie Wissembourg (éclairage façade)	60 000 € (Art. 21311 prog. 481 fct 020)
Travaux Maison des Associations (cloisonnements)	20 000 € (Art. 21318 prog. 677 fct 025)
Travaux LA NEF (toiture + sécurité)	20 000 € (Art. 21318 prog. 480 fct 314)
Travaux Maison de l'Education (électricité + sanitaires)	5 000 € (Art. 21318 prog. 698 fct 020)
Travaux tribune orgue St Jean	100 000 € (Art. 21318 fct 324)
Travaux école Leszczynska (sécurité + toiture)	5 000 € (Art. 21312 prog. 4826 fct 211)
Dépenses ancienne synagogue	7 000 € (Art. 21318 prog. 651 fct 020)
TOTAL	217 000 €

VOIRIE

Dépenses traversée Altenstadt (hono + sondages)	13 000 € (Art. 2151 prog. 610 fct 822)
Travaux extension voirie	12 000 € (Art. 2151 prog. 564 fct 822)
TOTAL	25 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public	8 000 € (Art. 2152 prog. 527 fct 814)
Travaux aménagement terrain de pétanque	5 000 € (Art. 2113 fct 415)
Travaux clôture Rue des Bûcherons Weiler	15 000 € (Art. 2138 fct 822)
TOTAL	28 000 €

AUTRES DEPENSES

Subvention d'équipement (nouvelle station d'épuration)	452 000 € (Art. 204182 fct 811)
Subvention d'équipement (ambulance)	4 000 € (Art. 20421 fct 025)
Achat terrains	9 000 € (Art. 2111 fct 824)
Achat matériel de bureau et informatique	9 000 € (Art. 2183 fct 020)
Achat mobilier	10 000 € (Art. 2184 fct 020)
Achat collections médiathèque	4 000 € (Art. 2188 fct 321)
Achat plantations (espaces verts)	3 000 € (Art. 2121 fct 823)
Achat matériel technique LA NEF	5 000 € (Art. 2188 prog. 480 fct 314)
Achat panneaux de signalisation	8 000 € (Art. 2188 prog. 541 fct 824)
Achat instruments de musique	5 000 € (Art. 2188 fct 311)
Achat autres matériels ST (outillages)	6 000 € (Art. 2158 prog. 479 fct 020)
Achat matériels divers	15 000 € (Art. 2188 fct 020)
TOTAL	530 000 €

P.S. : les opérations traitées en autorisation de programmes et crédits de paiement (Orgue St Jean) ainsi que les crédits reportés ne sont pas traités dans ce dispositif.

BUDGET EAU

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 316 000 €
(hors chap. 16 "Remboursement d'emprunts")

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (M. P. BERTRAND, Mme M. BRUNNER, M. D. SCHWEINBERG, M. C. MEYER, M. R. KANY et par procuration Mme D. PFEFFER) de faire application de cet article à hauteur de 53 000 € (<25% X 316 000 €) dans les conditions suivantes :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Dépenses d'investissement concernées :

Travaux extension réseau	30 000 € (Art. 2156 prog. 501)
Travaux bouclage AEP Route de Riedseltz	16 000 € (Art. 2156 prog. 647)
Travaux bassin Stichaner	7 000 € (Art. 2158 prog. 648)

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

13. PARTICIPATION SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE ASSAINISSEMENT AU SDEA

Vu le transfert intégral de la compétence assainissement au SDEA depuis le 01/01/2013,
Vu la délibération en date du 12/04/2013 qui prononçait la dissolution du budget annexe assainissement de la Ville de Wissembourg et qui prévoyait les modalités de participation financière de la Ville de Wissembourg au SDEA,
Considérant que le versement prévu devra être réalisé en 2014,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de modifier la délibération visée ci-dessus comme suit :

- La participation de la Ville de Wissembourg au SDEA d'1 000 000 €, pour financer les travaux de la nouvelle station d'épuration, interviendra en 2014 sur le budget Ville et selon la répartition suivante :

- 451 700 € au titre de la participation INTERREG - fonds européen (Art. 204182 fonction 811)
- 548 300 € par prélèvement sur le résultat du budget annexe assainissement repris (Art. 678 fonction 01)

14. CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 67 POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN ARCHIVISTE

En tenant compte :

- du report d'un trimestre du démarrage des travaux de la synagogue
- du rythme des réunions avec l'équipe du projet
- de l'aménagement du local archives provisoire au grenier de la maison des associations
- de l'organisation du déménagement des archives de la synagogue vers la maison des associations
- du suivi des travaux de traitement des archives historiques
- de la campagne de versement des archives de 2014,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter une convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour une durée maximale de 40 jours pour la mission d'assistance concernant les archives de la Ville et d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

La commune remboursera au Centre de Gestion un prix de 240 € par jour ouvré d'intervention de l'archiviste du Centre de Gestion.

15. DEMANDE DE SUBVENTION - ASSOCIATION SECOURISTES CROIX BLANCHE

Cette association a fait l'acquisition en novembre 2013 d'une ambulance pour un montant de 18 980 €.

Comme cette association participe régulièrement aux différentes manifestations organisées à Wissembourg, elle sollicite le versement d'une subvention d'équipement de la Ville.

Sur proposition de la commission des finances, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** le versement d'une subvention à hauteur de 20% du coût de l'ambulance, soit 3 796 €, au bénéfice de l'association des Secouristes de la Croix Blanche.

16. DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DE LA MAISON DE LA NATURE DU DELTA DE LA SAUER ET D'ALSACE DU NORD

Cette association souhaite organiser, durant le week-end du 16 au 18 mai 2014, une manifestation transfrontalière sur le thème des plantes sauvages comestibles et médicinales.

A ce titre, cette association sollicite le versement d'une subvention de 500 €.

La Commission des Finances a émis un avis favorable et unanime à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 500 € au bénéfice de l'association de la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord dans les conditions exposées ci-dessus.

Le versement de cette subvention interviendra après le vote du budget primitif 2014.

17. AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT

Vu le marché de maîtrise d'oeuvre conclu en date du 5 avril 2013 avec le groupement EGIS FRANCE/ ATELIER VILLES ET PAYSAGES,

Considérant que le marché de maîtrise d'oeuvre prévoit le lancement d'une consultation unique pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue principale d'Altenstadt,

Considérant le degré d'avancement des études de maîtrise d'oeuvre et la nécessité de consulter des partenaires extérieurs (ABF, Conseil Général),

Considérant le souhait de la maîtrise d'ouvrage de maintenir le lancement d'une phase de travaux en 2014 et cela conformément au calendrier initial,

Il est proposé de modifier le marché de maîtrise d'oeuvre afin de permettre le lancement d'une première tranche de travaux en 2014.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Vu la proposition remise par le groupement EGIS FRANCE/ ATELIER VILLES ET PAYSAGES,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la conclusion d'un avenant en plus value d'un montant de 7 090 euros HT correspondant au montant des études complémentaires.

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°01, est modifié comme suit :

Montant initial du marché en euros HT	123 420,00 € HT
Montant de l'avenant n°01 en euros HT	7 090,00 € HT
Montant du marché après avenant en euros HT	130 510,00 € HT

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes

- M. le Maire à signer l'avenant n°01 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif au réaménagement de la rue Principale d'Altenstadt
- le lancement des consultations pour la première tranche de travaux à intervenir
- M. le Maire à conclure la convention de Maîtrise d'Ouvrage Désignée avec le Conseil Général.

18. AVENANT AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES

Un marché d'exploitation des installations thermiques a été conclu avec la société COFELY (Direction régionale Nord Est- 13 rue d'Altkirch- BP 143-67028 STRASBOURG CEDEX) en date du 24 décembre 2012 pour un montant annuel HT à la signature du marché de 14 832,78 euros.

L'avenant n°02 au marché conclu avec COFELY a pour objet la prise en compte des modifications suivantes :

- modification des installations de la mairie- école maternelle d'Altenstadt (position n°08 de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) et des installations de la Maison des Associations et des Services (position n°27 de la DPGF)
- adjonction de nouvelles installations situées dans les vestiaires du stade de Weiler (position n°29) ainsi que dans les locaux de la Maison de l'Education et de la Formation (position n°30)

Le présent avenant en plus value s'élève à 1 149,25 euros HT, il entraîne une modification du montant du marché dans les conditions énumérées ci-après:

Le prix global et forfaitaire des prestations de conduite, d'entretien courant et de maintenance

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

des installations thermiques **pour chaque exercice annuel** est modifié comme suit :

Montant initial du marché en euros HT	14 832,78 € HT
Montant de l'avenant n°01 en euros HT	- 995,93 € HT
Montant de l'avenant n°02 en euros HT	1 149,25 € HT
Montant du marché après avenant en euros HT	14 986,10 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat d'entretien des installations thermiques ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa passation.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

19. AVENANT AU CONTRAT "PROTECTION JURIDIQUE DES AGENTS ET DES ÉLUS"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat "protection juridique des agents et des élus" ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa passation.

Cet avenant entraîne une augmentation de 4,90% du montant de la prime qui passe de 283,65 euros TTC à 297,55 euros TTC.

20. ATTRIBUTION DE LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIÈRE AUTOMOBILE

Vu la délibération en date du 13 septembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le lancement de la procédure de délégation de service public,

Vu l'avis de publicité relatif à la passation d'une convention de délégation de service public, selon la procédure simplifiée, paru le 11 décembre 2013 dans les Dernières Nouvelles d'Alsace,

Vu la date limite de remise des offres fixée au 6 janvier 2014,

Compte tenu qu'à cette date une seule offre était parvenue en mairie de Wissembourg,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour la gestion d'une fourrière automobile avec le Garage VINCENT - 4 rue de l'Artisanat - 67250 SURBOURG.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

21. DÉLIBÉRATION ADOPTANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS À L'EMPLOI TITULAIRE ET FIXANT LES MODALITÉS DE LA SÉLECTION PROFESSIONNELLE

La loi n°2012-347 du 12 mars 2012 a mis en place un dispositif permettant à certains agents contractuels d'accéder à l'emploi titulaire par la voie de concours réservés, de sélections professionnelles ou de recrutements réservés sans concours.

Ces recrutements réservés peuvent être ouverts pendant une durée de 4 ans à compter de la date de publication de la loi du 12 mars 2012, c'est-à-dire jusqu'au 13 mars 2016.

Dans ce cadre, les collectivités doivent recenser les agents susceptibles de bénéficier du dispositif et établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué. Ces informations ont été répertoriées dans un rapport qui doit faire apparaître :

- le nombre d'agents remplissant les conditions,
- la nature et la catégorie hiérarchique des fonctions exercées,
- ainsi que l'ancienneté acquise en tant que contractuel au sein de la Mairie de Wissembourg.

Au vu de ce rapport, et compte tenu de nos besoins et de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, emplois et compétences, un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire a été établi (document disponible au secrétariat général). Il détermine :

- les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
- le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,
- leur répartition entre les sessions successives de recrutement

Ce programme pluriannuel peut également mentionner les transformations automatiques de CDD en CDI au 13/03/2012, ainsi que les prévisions sur 4 ans de transformation de CDD en CDI en application du nouvel article 3-4 de la loi du 26/01/1984. Si des recrutements réservés sans concours sont prévus, il doit également définir le nombre de postes ouverts et les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés.

Ce document a été soumis à l'avis du Comité Technique Paritaire le 25 février 2013.

Les agents éligibles au dispositif seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, les recrutements interviennent par voie de sélection professionnelle confiée à une commission d'évaluation professionnelle qui peut être organisée :

- en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le président du C.D.G. 67. Elle comporte alors également l'autorité territoriale ou une personne qu'elle désigne et un fonctionnaire de notre collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.
- ou bien par le C.D.G. 67. Elle est alors présidée par le Président du C.D.G. 67 ou par une personne qu'il désigne et comporte en outre une personnalité qualifiée désignée par le Président du C.D.G. 67 et un fonctionnaire de notre collectivité appartenant au moins à la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans notre programme pluriannuel.

Les agents déclarés aptes par la commission d'évaluation seront nommés stagiaires avant le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la sélection professionnelle est organisée.

Une convention sera signée avec le C.D.G. 67 pour sa participation aux commissions d'évaluation professionnelle, ou pour l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection professionnelle si nous en décidons ainsi.

La participation financière due au C.D.G. 67 pour la participation aux commissions de sélection professionnelle ou pour l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection professionnelle s'élève à :

- 300 € par candidat à un grade de catégorie A
- 250 € par candidat à un grade de catégorie B ou C

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1er de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 25 février 2013,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération
- de confier au Centre de Gestion l'organisation des sélections professionnelles et d'autoriser M. le Maire à signer la convention y relative
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à l'organisation des opérations de sélection professionnelle.

22. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3-1°,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Considérant que les besoins du Centre Technique Municipal justifie le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la création de deux postes d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire à temps complet, IB 297 – IB 388 pour un accroissement temporaire d'activité à compter du mois de avril pour une durée maximale de huit mois.

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget Ville 2014.

23. CHANTIER D'INSERTION DES REMPARTS

Démarré en juillet 2006, le chantier des remparts et de ses abords a pour objet la restauration du mur d'enceinte, la création de cheminements piétonniers et l'entretien de ses abords. L'équipe du chantier est également intégrée par roulement et selon les contraintes climatiques au sein des équipes techniques pour assurer diverses missions d'entretien.

Constituant un dispositif d'insertion par l'économique, la Ville souhaite poursuivre l'activité du chantier et demande au Conseil Municipal d'approuver le projet ainsi que le plan de financement pour l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de poursuivre le chantier d'insertion dans les conditions exposées ci-dessus
- de solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre
- d'approuver le plan de financement pour l'année 2014
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget Ville 2014.

24. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Vu l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil de Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la modification des statuts comme suit :

Article 4 - Objet et compétences –

Compétences obligatoires :

4.1. Aménagement de l'espace communautaire

Etudes, transformation en PLU (révision) ou modification, des POS existants.

Suppression de cette compétence

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Elaboration, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme des communes membres.

A remplacer par : **Elaboration, modification, révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

4.2. Développement économique

Sont d'intérêt communautaire les ZAE (Zones d'Activités Economiques) Intercommunales suivantes :

- la ZAE SUD (13 ha), la ZAE SUD Extension (17 ha), la ZAE EST Extension (27 ha)
- les ZAE dont la conception et l'aménagement sont postérieurs au 01.01.2005,

Remplacer la surface de 27 ha en ZAE Est Extension par : **5 ha**

Etudes préalables à l'ORAC (Opération de rénovation du commerce et de l'Artisanat) et au FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce). Réalisation d'études portant sur le commerce et l'artisanat (diagnostic, prospectives...)

*La dénomination ORAC est à remplacer par **OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services)***

Soutien du commerce de proximité par une aide en personnel et acquisition de matériel, en vue d'assurer le maintien des services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population en milieu rural et que l'initiative privée est défaillante ou absente. Conclusion d'une convention avec le(s) bénéficiaire(s) de l'aide fixant les obligations de ce dernier.

Suppression de cette compétence.

Compétences optionnelles :

4.4. Protection et mise en valeur de l'environnement

L'étude, la création, l'aménagement et l'équipement des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE communautaires.

A remplacer par : **L'étude, la création, l'aménagement, l'équipement et l'entretien des pistes cyclables hors agglomération assurant la liaison entre les communes ou vers les ZAE communautaires**

Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin)

A remplacer par : **Collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés (adhésion au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin), ainsi que toute étude s'y rapportant**

Assurer la promotion des énergies renouvelables par la mise en œuvre de mesures incitatives et d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire dans les habitations. Ces aides, pour les particuliers et les communes, viennent en complément de celles accordées par la Région Alsace, et après avis de l'ABF dans les secteurs concernés.

A remplacer par : **Assurer la promotion des énergies renouvelables par la mise en œuvre de mesures incitatives et d'aides financières pour l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.**

Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage individuel, organisées par l'ADEAN.

A remplacer par : **Participation à des opérations de promotion des pratiques de compostage.**

4.5. Politique du logement et du cadre de vie

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Possibilité d'abonder les aides accordées par l'ANAH ou tout autre organisme de l'Etat et/ou par la Région pour les propriétaires bailleurs (loyer conventionné, loyer intermédiaire) et les propriétaires occupants.

A remplacer par : **Etude pré-opérationnelle et mise en œuvre d'une opération d'amélioration de l'habitat. Possibilité d'abonder les aides accordées par l'ANAH, le Département, ou tout autre organisme de l'Etat, de la Région, etc, pour les propriétaires bailleurs (loyer conventionné, loyer intermédiaire) et les propriétaires occupants.**

4.6. Création, aménagement et entretien de la voirie

Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires telles que définies ci-dessus.

A remplacer par : **Création, aménagement et entretien de voiries de dessertes directes externes et des aménagements routiers connexes pour les zones d'activités économiques communautaires telles que définies au 4.2**

Etude, création, aménagement de voies routières avec leurs aménagements de sécurité et de stationnement permettant l'accès aux vestiges patrimoniaux (Vestiges historiques de Climbach et Fort de Schoenenbourg) et assurant la jonction avec le réseau de voirie communale ou départementale existant.

Suppression de cette compétence

Autres compétences

Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (acquisition de camionnettes frigorifiques, conventionnement avec d'autres communautés de communes). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.

A remplacer par : **Soutien à l'ABRAPA pour favoriser le portage de repas pour personnes âgées (par exemple : l'acquisition de camionnettes frigorifiques, le conventionnement avec d'autres communautés de communes ou le subventionnement). Soutien ponctuel à certaines associations ou institutions s'occupant de personnes âgées.**

Signature d'une convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants dans les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,

Mise en place d'un Point d'Accès au Droit en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Bas-Rhin et la Ville de Wissembourg, Le but est d'apporter aux personnes domiciliées dans le ressort de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg une information gratuite sur leurs droits et obligations.

Exercice des fonctions de délégué à la curatelle d'Etat ou à la tutelle d'Etat des majeurs protégés. Exercice des fonctions de gérant de tutelle en qualité d'administrateur spécial. Ne sont pas concernés les majeurs protégés placés en institution où existe un gérant de tutelle. Possibilité de conventionnement avec d'autres communautés de communes de l'arrondissement de Wissembourg.

Suppression de ces compétences

Etude, signature d'une convention pour la mise en place d'une structure de formation continue transfrontalière.

A remplacer par : **Etude, signature de conventions pour la mise en place de structures de formation continue transfrontalières.**

Partager des services, assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres : mise en place de la dématérialisation des marchés publics.

A remplacer par : **Partager des services, assurer des prestations de services de manière conventionnelle pour les communes membres.**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

Acquisition de la cité des douanes à Weiler et de ses terrains attenants en vue de la cession future pour transformation en maison-relais et construction de logements sociaux.

Suppression de cette compétence

****Informations****

25. RÉCAPITULATIF DES MARCHÉS PASSÉS EN PROCÉDURE ADAPTÉE (ENTRE 4 000 ET 90 000 EUROS HT)

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2008,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décisions relatives aux marchés à procédure adaptée

N° MARCHÉ	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT (sauf précisions)	TITULAIRE	Date du marché
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000052	Achat de services forestiers / abattage, façonnage, débardage	37 760,00	FG FORTSERVICE	29/09/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000056	Prestations de débardage et de câblage	20 865,20	LANTZ	18/11/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000057	Prestations de débardage et de câblage	25 516,50	LANTZ	18/11/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000058	Prestations de débardage et de câblage	19 023,00	HEIL	18/11/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000060	Travaux d'infrastructure en forêt publique	31 200,00	TP HERRMANN	18/11/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000061	Fourniture de gaz naturel pour les bâtiments municipaux pour 2014	41 822,97	GDF	04/12/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000062	Acquisition d'un logiciel chasse	1 800,00	COM EST	18/11/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000063	Contrat de maintenance du logiciel chasse	250,00/an	COM EST	27/12/13
216705442_BUDGET VILLE_MARCHE_201 3000064	Fourniture de Fioul pour les bâtiments municipaux pour 2014	40 920,00	BOLLORE	27/12/13

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

26. BILAN DES CONVENTIONS

Le Conseil Municipal prend acte des conventions conclues par la Ville en 2013, conformément au tableau ci-après :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

BILAN DES CONVENTIONS 2013

N°	Objet	Partie 1	Partie 2	Date de signature
1	Convention de gestion du service public de fourrière animale	Ville	Communauté de Communes de la Région de Haguenau et la SPA	11/01/13
2	Convention de mise à disposition d'une parcelle à usage de jardin - Section 14 n° 9 avec 6,70 ares	Ville	Eba Muslim KUCUK	11/02/13
3	Avenant 1 au bail à ferme / LENGERT	Ville	Laurent LENGERT	26/03/13
4	Avenant 2 / convention d'occupation de l'Hôtel de Ville	Ville	Office de Tourisme	28/03/13
6	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Pétanque Club	17/04/13
7	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Football Club	17/04/13
8	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Volley Club	17/04/13
9	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Ginga Bahiana Capoeira	17/04/13
10	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Sigrist	17/04/13
11	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	La Cave de Cleebourg	17/04/13
12	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Mathes	17/04/13
13	Convention d'occupation du club house de Weiler	Ville	Brasseurs du Bruch	27/04/13
14	Convention d'occupation de la piscine municipale	Ville	Cercle nautique de plein air	22/05/13
15	Convention de mise à disposition d'un plongeur	Ville	Association pour la promotion des activités en trampoline et plongeon artistique	24/05/13
16	Avenant 1 - convention de mise à disposition d'un local Rue des Bergers au profit de la Ville	Ville	Gertz Philippe	27/05/13
17	Convention prestation de service / Festivités de Pentecôte	Ville	Nord Alsace sport auto	27/05/13
18	Avenant 2 / convention d'occupation de l'Hôtel de Ville	Ville	AOS	06/06/13
19	Convention d'occupation Maison de l'éducation et de la formation	Ville	AOS	24/10/13
21	Convention d'occupation Maison de l'éducation et de la formation	Ville	Mission Locale	24/10/13
22	Convention d'occupation Maison de l'éducation et de la formation	Ville	UP Pamina	24/10/13
23	Convention d'occupation Maison de l'éducation et de la formation	Ville	UPE	24/10/13
25	Avenant 2 - convention d'occupation de l'Hôtel de Ville	Ville	IEN	10/07/13
26	Convention d'occupation de la maison des associations (ancien TI)	Ville	FDMJC	22/07/13
27	Convention de portage foncier	Ville	EPFB	16/07/13
28	Avenant 1 - convention de mise à disposition de la piscine municipale	Ville	Cercle nautique de plein air	22/07/13
29	Convention de mise à disposition d'un pré - Section E n° 277 - Kreuzacker - 15 a 88 ca et Section 31 n° 345/220 - 71 Rue de la Vallée - 72 a 80 ca	Ville	Laurent PFISTER	26/07/13
30	Convention de mise à disposition d'un algéco - Boulevard de l'Europe	Ville	ARSEA	12/08/13
31	Convention de partenariat / Cercle d'histoire - 15/09/2013	Ville	Cercle d'histoire	13/09/13
32	Convention de participation financière- Fonctionnement de la classe d'orgue	Ville	Association des amis de l'orgue Dubois	30/09/13
34	Convention de mise à disposition foyer rural / auvent / Jardin	Ville	Association Foyer Rural (intervenants : Conseil de Fabrique Saint Ulrich ; curé)	04/11/13
35	Convention mise à disposition d'un terrain / Pratique du sport AIRSOFT	Ville	Association SWAT67160	04/11/13
36	Convention de mise à disposition de l'orgue de l'église Saint Ulrich	Ville	Fabrique de la paroisse d'Altenstadt M. l'Abbé Dominique MOOG	11/10/13
37	Convention d'exploitation d'un circuit spécial de transport scolaire	Ville	Autocar STRIEBIG	13/11/13
38	Avenant 1 -renouvellement pour trois ans de la convention tripartite pour l'organisation des activités de natation à l'école dans le cadre d'un partenariat transfrontalier	Ville	Verbandsgemeindre de Bad Bergzabern / Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Bas-Rhin	14/11/13
39	Convention de mise à disposition précaire / Locaux Route de Schweigen (ancienne douane)	Ville	EURL HB PRO SERVICE	12/12/13
40	Convention de mise à disposition de l'orgue Dubois et de l'orgue de chœur de l'abbatiale Saints Pierre et Paul	Ville	Fabrique de la paroisse de Wissembourg M. l'Abbé Dominique MOOG	12/12/13

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 31 janvier 2014

27. RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner ayant fait l'objet d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain, conformément au tableau ci-après :

Tableau récapitulatif des Déclaration d'Intention d'Aliéner						
N°	Désignation Immeubles	Objet de la vente	Zonage PLU	Date de Dépôt	Date d'envoi	Renonce au droit
47/2013	14, Rue de la Corniche	Bâti	UB	30 août 2013	16 sept 2013	x
48/2013	Gutleuthof über der Strasse	non bâti	UX	3 sept 2013	16 sept 2013	x
49/2013	8, rue des Hirondelles	bâti	UB	23 sept 2013	7 oct 2013	x
50/2013	7, rue du Rempart	bâti	Uaa et UJ	23 sept 2013	7 oct 2013	x
51/2013	Route de Schweigen	bâti	Uxa	27 sept 2013	7 oct 2013	x
52/2013	80 Boulevard de l'Europe	bâti	UB	30 sept 2013	7 oct 2013	x
53/2013	Gutleuthof über der Strasse	non bâti	UX	1 oct 2013	7 oct 2013	x
54/2013	ZA Allée des Peupliers	non bâti		1 oct 2013	1 oct 2013	x
55/2013	Rue des Paiens	non bâti	UX	8 oct 2013	18 nov 2013	x
56/2013	9, Boulevard Clémenceau	bâti	UB	25 oct 2013	4 nov 2013	x
57/2013	In der Schmalwiese	non bâti	A	6 nov 2013	18 nov 2013	x
58/2013	Auf dem Trimich	non bâti	UX	8 nov 2013	18 nov 2013	x
59/2013	3, Rue des Carmes	Bâti	UA	13 nov 2013	18 nov 2013	x
60/2013	Rue de Bellac	Bâti	UB	13 nov 2013	18 nov 2013	x
61/2013	32, Rue de la Pépinière	bâti	UB	18 nov 2013	2 déc 2013	x
62/2013	5, Rue du Collège	Bâti	UB	18 nov 2013	2 déc 2013	x
63/2013	9, Rue Marie Louise Impératrice	Bâti	UB	26 nov 2013	2 déc 2013	x
64/2013	Im Letten	bâti (apport en sté)	UB	27 nov 2013	5 déc 2013	x
65/2013	4, Rue des Tulipes	bâti	UB	28 nov 2013	5 déc 2013	x
66/2013	44, Rue de l'Industrie	bâti	UX	29 nov 2013	5 déc 2013	x
67/2013	Im Bockler	non bâti (apport en sté)	UB	29 nov 2013	5 déc 2013	x
68/2013	6 Place du Marché aux Choux	Bâti (appartement)	UA	5 déc 2013	13 déc 2013	x
69/2013	20 Rue des Sarments	Bâti	UB	11 déc 2013	19 déc 2013	x
70/2013	2 Route de la Pépinière	bâti	UB	11 déc 2013	19 déc 2013	x
71/2013	44, Rue de l'Industrie	bâti	UX	12 déc 2013	13 déc 2013	x
72/2013	18 Rue des Roseaux	Bâti	UB	18 déc 2013	3 janv 2014	x
73/2013	1 Place de la Fausse Porte	Bâti	UA	19 déc 2013	3 janv 2014	x
74/2013	84 Rue de la Vallée	Non bâti	UA1	20 déc 2013	3 janv 2014	x

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20H00.